

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 7 juillet 2022

Le chiffre : 15,4* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2^{ème} trimestre 2022 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est pour les projets en faveur de l'eau
(*hors primes pour épuration)

[Focus sur le plan de résilience face au changement climatique]

Au cours du second trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **199 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.

D'ici la fin de l'année 2022, l'agence de l'eau consacrera **22 M€ supplémentaires** à des projets contribuant à la résilience des territoires face au changement climatique dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

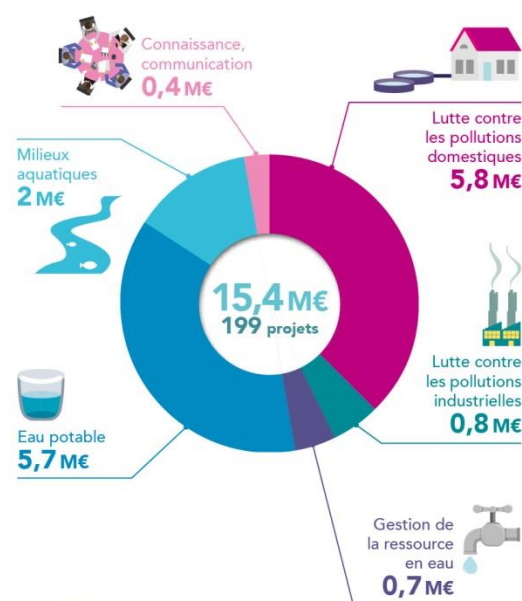
Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2022 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

- **75 % des aides (11,5 M€)** sont attribués pour **améliorer l'alimentation en eau potable et l'assainissement** des collectivités :

- **5,8 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 5,7 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (3,6 M€, dont 2,9 M€ pour la construction d'un nouveau bassin de stockage des eaux de 15 000 m³ en amont de la station d'épuration de Dijon), et 0,1 M€ pour le traitement des eaux usées ;
- **5,7 M€ pour l'eau potable**, dont 4,4 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale, et 0,6 M€ pour les études de diagnostic et la gestion patrimoniale des ouvrages.

Au total, les aides attribuées pour la mise à niveau des infrastructures des communes classées en zone de revitalisation rurale représentent 5,9 M€ (4,4 M€ pour l'eau potable et 1,5 M€ pour l'assainissement).

- **13 % des aides (2 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 1,4 M€ pour renaturer les cours d'eau, 0,3 M€ pour l'animation territoriale et 0,1 M€ pour préserver et restaurer les zones humides ;
- **les 12 % des aides restants (1,9 M€)** vont respectivement à la **réduction des pollutions industrielles (0,8 M€)**, aux **économies d'eau** par réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable (**0,7 M€**) et à l'.



22 M€ d'aides supplémentaires de l'agence de l'eau
en 2022 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



Parmi les projets aidés, des opérations remarquables en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est

JURA Restauration morphologique de la Clauge

L'agence départementale du Jura de l'Office national des forêts poursuit la restauration de la Clauge en forêt domaniale sur 13 km couvrant les communes de Chissey-sur-Loue, Chatelay, Germigney et Santans. La Clauge a subi par le passé des travaux de drainage et de recalibrage, altérant sa morphologie et son fonctionnement naturel. Amorcée en 2010, une opération de restauration globale a déjà permis de recréer des méandres sur 50 km d'affluents temporaires, favorisant la réapparition d'espèces d'invertébrés inféodées à la vie de ces petits ruisseaux forestiers désormais en eau plus longtemps.

Aujourd'hui, il s'agit de relever les fonds de la Clauge et de resserrer son gabarit pour retrouver un équilibre hydraulique et morphologique, et reconnecter ainsi son lit majeur grâce à des solutions techniques qui limiteront les impacts sur les sols forestiers et la biodiversité de la forêt.

Ce projet ambitieux conduira in fine à restaurer la capacité de rétention en eau de tout l'amont du bassin versant de la Clauge, soit presque 60 km de ruisseaux et 150 ha de zones humides attenantes.

Pour ces travaux inscrits au 2^{ème} avenant du contrat de rivière Doubs et territoires associés et portés par l'ONF et le SMIX Doubs Loue, l'ONF reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 593 160 euros**.

GRAND BELFORT Réduction des fuites d'eau potable

La communauté d'agglomération du Grand Belfort poursuit les travaux de réparation de ses réseaux d'eau potable fuyards, le bassin de la Savoureuse qui alimente les habitants devant faire l'objet d'économie d'eau. Les premiers travaux ont déjà permis de réduire les fuites d'eau de plus de 1,2 millions de m³ et de porter le rendement du réseau d'eau potable à 83,3% (contre 67,2% en 2012). L'objectif réglementaire est d'atteindre les 85%. A la suite d'une étude qui a ciblé les canalisations prioritaires à remplacer, un nouveau programme de travaux 2022 porte sur la reprise de 3750 mètres de canalisations d'eau potable et 205 branchements sur les 610 km de réseau que compte la Collectivité. Ces travaux, inscrits dans le plan de gestion de la ressource en eau Savoureuse, bénéficient d'une **aide de l'agence de l'eau de 442 750 euros**.

DOUBS La communauté de communes des deux vallées vertes sécurise l'alimentation en eau potable en zone rurale

La communauté de communes des deux vallées vertes engage des travaux de connexion des canalisations de Glainans, actuellement alimenté en eau potable par le captage d'une source karstique, avec les canalisations du syndicat des eaux de Clerval. Depuis plusieurs années de sécheresse, Glainans doit en effet faire face à des pénuries d'eau et en 2020, ce sont près de 550 m³ d'eau qui ont dû être transportés par camion-citerne pour compléter le remplissage du réservoir. En parallèle de la pose de la canalisation d'interconnexion, il est prévu le renouvellement d'une partie des conduites d'eau potable obsolètes, impactées par le chantier et faisant l'objet de casses régulières.

Cette opération intégrée, dans le cadre du contrat en zone de revitalisation rurale 2022-2023 de la collectivité, reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 164 000 euros**.

FOCUS SUR LE PLAN DE RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La sécheresse attendue cet été en France illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est la raison pour laquelle, en lien avec les conclusions du Varenne de l'agriculture, le Gouvernement a accordé aux 6 agences de l'eau une autorisation de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires afin d'aider à renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, **l'augmentation de ce plafond de dépenses est de 22 M€ pour 2022, répartis ainsi :**

- 6 M€ pour l'alimentation en eau potable, au bénéfice notamment des zones de revitalisation rurale ;

- 10 M€ pour la gestion quantitative de la ressource en eau, en particulier pour les projets agricoles ;
- 6 M€ pour la gestion des eaux pluviales, notamment la désimperméabilisation des sols.

Les objectifs de ce plan de résilience sont les suivants :

- accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau, grâce aux solutions fondées sur la nature, aux projets de substitution par transfert ou stockage, à la réutilisation des eaux usées traitées et aux économies d'eau ;
- soutenir les collectivités pour économiser l'eau en luttant contre les fuites dans les réseaux et pour prévenir les risques de pénurie d'eau potable par des interconnexions ;
- améliorer la résilience des villes, par notamment la désimperméabilisation des espaces urbains et la déconnexion des eaux pluviales pour favoriser l'infiltration et la recharge des nappes.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner –

leslie@plus2sens.com / 06 76 33 55 15